



FONDATION DES OEUVRES POUR LA SOLIDARITE ET LE BIEN ETRE SOCIAL

" FOSBES ONGD "

Organisation ayant le Statut Consultatif Spécial avec le Conseil Economique et Social
des Nations Unies « ECOSOC » depuis 2012

Personnalité Juridique : ARRETE MINISTERIEL N°063/CAB/MIN/J&DH/2012 // Convention de partenariat avec le gouvernement/ Min.Aff.Soc//
Enregistrement Min. de Plan n° 571/PL-SMRM/2012

Expéditeur :
Mr Gilbert KALUBI LUFUNGULA
President and Chief Executive Officer
13, Kimwenza, Mont Ngafula
FOSBES ONG
Kinshasa RDCongo

H.E. Ban Ki-moon
Secrétaire General
Nations Unies
New York, NY 10017
USA
Kinshasa, le 27 /04/2016

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire General,

J'ai l'honneur de vous confirmer que la Fondation des Œuvres pour la Solidarité et le Bien Etre Social FOSBES soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de soutenir le Global Compact dans la promotion de ces principes, et allons faire une déclaration publique de cet engagement à nos parties prenantes et au public au sens large.

Nous nous engageons également auprès du Global Compact des Nations Unies à participer de la manière suivante: En travaillant de telle sorte à faire une bonne vulgarisation des idées, innovations soutenant les dix principes de Global Compact de Nations Unies, en participant activement à toutes les recherches, études et projets organisées, et par la promotion au sein de nos relations et réseaux d'un business transparent et aussi motiver l'engagement des peuples aux principes et développement du Global Compact de Nations Unies, notamment dans le domaine de lutte contre la corruption, changement climatique, sur les Objectifs du Développement Durable, la lutte contre la déforestation, la protection des minorités, la lutte contre le VIH SIDA, le contrôle citoyen, lutte contre le trafic des minerais et la drogue.

Nous convenons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication d'une communication sur l'engagement COE, décrivant les efforts de notre organisation pour soutenir la mise en œuvre des 10 principes et de s'engager auprès du Global Compact. Nous soutenons la responsabilité publique et la transparence, par conséquent nous nous engageons à publier nos progrès dans un délai de deux ans maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite tous les deux ans, en conformité avec les directives pour les communications sur l'engagement du Global Compact.

Meilleures Salutations,



Pour la FOSBES

Gilbert KALUBI LUFUNGULA
Chief Executive Officer